

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication : 2019-09-29

Titre abrégé : Prestation d'assurance-carrière

Description : Instauration d'une prestation d'assurance-carrière (PAC). Le programme de PAC fournira des prestations supplémentaires d'assurance-emploi aux employés (ci-après appelés les « prestataires de la PAC ») qui ont travaillé sans interruption pendant au moins 5 ans pour un employeur et qui ont été mis à pied en raison de la fermeture de leur entreprise ou de la cessation complète des activités à leur lieu de travail. Le programme de PAC augmentera de 20 % le montant de rémunération assurable versé aux employés durant la première année suivant la mise à pied, et de 10 % le montant versé durant la deuxième année, lorsque les prestations régulières d'assurance-emploi auront pris fin.

Le programme de l'assurance-emploi est autofinancé; toute nouvelle prestation doit être financée intégralement par les cotisations que paient les employés et les employeurs. Au cours de la période de prévision établie, l'instauration du programme de PAC fera augmenter le taux de cotisation des employés et des employeurs de moins de 1 cent par rapport à la prévision de référence.

Ligne(s) d'exploitation : Assurance-emploi

Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Prestataires potentiels de la PAC	Statistique Canada
	Nombre moyen de semaines par prestataire régulier de l'assurance-emploi	Statistique Canada (BD/MSPS 27.1)
	Prestations hebdomadaires moyennes par prestataire régulier de l'assurance-emploi	Statistique Canada (BD/MSPS 27.1)
	Croissance de la population	Modèle économique du DPB
	Recettes tirées des cotisations d'assurance-emploi	Modèle financier du DPB

Estimation et méthode de projection : La proportion du nombre total de prestataires réguliers de l'assurance-emploi qui pourraient avoir droit à la PAC a été mesurée à l'aide de données et d'estimations tirées des rapports de recherche suivants : Bonikowska, A. et Morissette, R., *Pertes de gains des travailleurs déplacés ayant une participation*

stable au marché du travail : données récentes pour le Canada (2012), et Ci, W., Morissette, R. et Schellenberg, G., *Embauches et mises à pied dans les régions économiques du Canada : estimations expérimentales, 2003 à 2013*, Statistique Canada (2016). Le DPB a établi le nombre de prestataires de la PAC en appliquant les estimations trouvées dans ces rapports au nombre de prestataires réguliers de l'assurance-emploi simulé au moyen de la BD/MSPS¹.

Le montant hebdomadaire moyen des prestations accordées à chaque prestataire régulier de l'assurance-emploi a été simulé à l'aide de la BD/MSPS. Le coût calculé pour la première année équivaut à 20 % des prestations hebdomadaires moyennes par prestataire régulier de l'assurance-emploi, multipliés par le nombre de prestataires de la PAC et par le nombre de semaines non couvertes par le programme de l'assurance-emploi au cours de la première année suivant la mise à pied. Pour la deuxième année, le coût correspond à 10 % des prestations hebdomadaires moyennes par prestataire régulier de l'assurance-emploi, multiplié par le nombre de prestataires de la PAC et par 52 semaines. Le coût total équivaut à la somme des coûts des deux années, multipliée par un facteur d'ajustement qui tient compte du fait que le montant de la PAC ne serait pas récupéré si l'employé touchait un autre revenu ou s'il retournait au travail ou à l'école. Le facteur d'ajustement a été simulé au moyen de la BD/MSPS.

Le DPB a estimé, grâce à son modèle financier, les coûts d'administration du programme et les recettes devant être tirées des cotisations d'assurance-emploi pour financer le programme.

Les prestations d'assurance-emploi reçues constituent un revenu imposable. Une partie de ces prestations revient donc au Trésor public sous forme de recettes fiscales. La hausse des cotisations sera toutefois accompagnée de crédits d'impôt pour les employés et les employeurs, et annulera donc en partie les recettes fiscales additionnelles.

L'estimation des coûts ne tient pas compte des réactions comportementales. Le DPB a projeté les coûts au-delà de 2025 en utilisant son taux de croissance de la population.

Évaluation de
l'incertitude :

L'évaluation comporte un degré d'incertitude faible. L'incertitude est attribuable à l'exclusion de toute réaction comportementale. Le montant hebdomadaire moyen des prestations régulières d'assurance-emploi et le nombre moyen de semaines par prestataire régulier de l'assurance-emploi ont été déterminés à l'aide de la BD/MSPS, qui a un degré d'incertitude inhérent.

¹ La présente analyse se fonde sur la Base de données et le Modèle de simulation des politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs utilisés pour obtenir les résultats de la simulation établie au moyen de la BD/MSPS ont été préparés par le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), qui accepte toute responsabilité pour l'utilisation et l'interprétation de ces données.

Coût de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût brut	-	22	48	50	53	54	56	57	59	60

Renseignements supplémentaires

	Description	Ligne d'exploitation	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coûts	Coût de la mesure	Prestations d'assurance-emploi	-	23	46	48	50	51	53	54	56	57
	Coûts d'administration	Dépenses d'exploitation	-	2	4	4	5	5	5	5	5	5
Recouvrement des coûts	Revenus	Impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés	-	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	Revenus	Revenus de l'assurance-emploi	-	-13	-52	-54	-56	-58	-60	-62	-65	-67

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

Conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*, il faudrait majorer les taux de cotisation à l'assurance-emploi pour financer les prestations accrues et les coûts d'administration; de cette façon, le compte d'assurance-emploi sera équilibré pour sept ans.